



Scies à tronçonner et à onglets

Liste de contrôle

Les scies à tronçonner et à onglets de votre entreprise sont-elles sûres et correctement utilisées?

Vous pouvez réduire fortement le risque d'accidents en veillant au bon fonctionnement des machines et à une formation adéquate du personnel.

Les principaux dangers sont:

- les coupures consécutives à l'introduction de la main sous la lame en rotation
- les blessures consécutives aux projections de pièces ou de copeaux
- le coincement des mains entre le guide et la pièce à usiner

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre des améliorations.

Emplacement, environnement

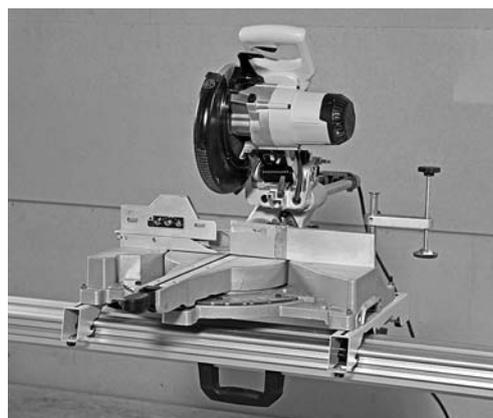
- 1** La machine est-elle installée sur une **table** ou un **support stable et sûr**? (Fig. 1 et 2) oui
 en partie
 non
La scie est installée correctement lorsqu'il n'est pas nécessaire de la retenir au cours de son utilisation.
-
- 2** Le **sol** sur lequel repose la machine est-il **sans obstacles** et non glissant? oui
 en partie
 non
Ex.: absence de sciure sur un sol lisse, pas de câbles, tuyaux, déchets, etc.
-
- 3** Un **appui stable** est-il assuré également pour les **pièces longues**? (Fig. 3 et 4) oui
 non
-
- 4** Le **poste de travail** est-il **suffisamment dimensionné** pour l'opérateur? (Fig. 3) oui
 non
-
- 5** Le **poste de travail** est-il **suffisamment éclairé**? oui
 non
La luminosité d'un éclairage artificiel se mesure au moyen d'un luxmètre. Elle devrait se situer entre 300 et 500 lux environ.

Machine

- 6** L'**interrupteur** de mise en marche de la machine est-il **protégé** contre un enclenchement involontaire? oui
 non
Ex.: organe d'enclenchement noyé ou couvert.
-
- 7** La **poignée** de commande de la machine est-elle **isolée**? oui
 non
-
- 8** La **lame** est-elle **entièrement couverte** en position initiale? (Fig. 1 et 2) oui
 non
-
- 9** La **couverture** de la lame est-elle **bloquée dans la position initiale** de cette dernière de façon à ce qu'il soit impossible que le dispositif de protection s'écarte? oui
 non
-
- 10** Après le relâchement du levier, la **lame** et la couverture retournent-elles **automatiquement en position initiale**? oui
 non



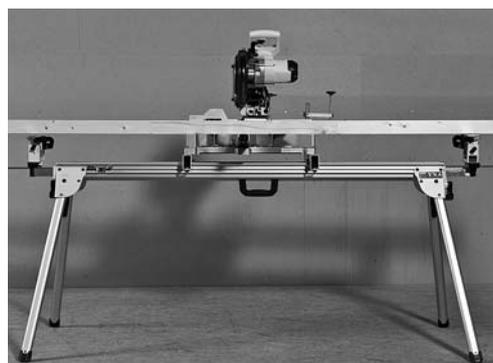
1 La machine est fixée sur une table stable.



2 Machine posée sur une table stable avec rail de guidage et assurée contre le basculement.



3 Une distance libre minimale de 80 cm autour de la machine est nécessaire pour travailler en toute sécurité.



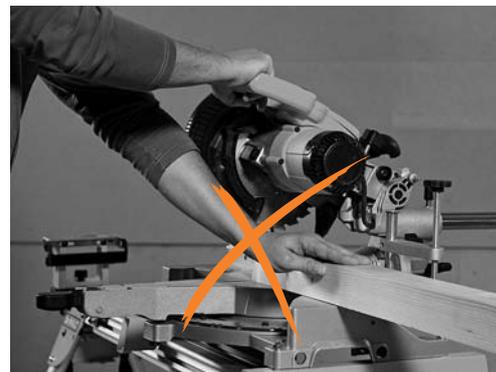
4 Machine correctement montée sur un appui stable pour les pièces longues.

Organisation, formation, comportement

- 11 Les utilisateurs portent-ils des **protecteurs d'ouïe** lors des travaux à la scie à tronçonner et à onglets? (Fig. 5)
- oui
 en partie
 non
-
- 12 Les utilisateurs portent-ils des **lunettes de protection** lorsque des éclats sont prévisibles? (Fig. 5)
Ex.: coupe de matières synthétiques, d'aluminium, etc.
- oui
 en partie
 non
-
- 13 Votre entreprise dispose-t-elle de **règles de sécurité** concernant l'utilisation des scies à tronçonner et à onglets?
Ex.: voir encadré ci-dessous.
- oui
 non
-
- 14 Les utilisateurs sont-ils **instruits** sur les règles de sécurité à respecter lors de l'utilisation des scies à tronçonner et à onglets?
- oui
 en partie
 non
-
- 15 Le **fonctionnement** et les **composants** du **dispositif de protection** sont-ils contrôlés régulièrement?
Ex.: roulements de la couverture (fig. 8).
- oui
 en partie
 non
-
- 16 Les supérieurs **contrôlent**-ils le respect des règles de sécurité?
- oui
 en partie
 non
-
- 17 Un responsable est-il désigné et formé pour **entretenir** la scie à tronçonner et à onglets selon les consignes de la notice d'instructions?
- oui
 non
-
- 18 Les machines fabriquées à partir de 1997 ont-elles toutes été livrées avec une **déclaration de conformité** du fabricant ou du vendeur et une **notice d'instructions**?
- oui
 en partie
 non



5 Lorsque le port de lunettes de protection ou de protecteurs d'ouïe est requis, le poste de travail doit comporter les signaux d'obligation correspondants. Ils peuvent être commandés auprès de la Suva (protection oculaire: réf. 1729/2; protecteur d'ouïe: réf. 1729/5).



6 Ne pas introduire la main sous la lame en rotation!



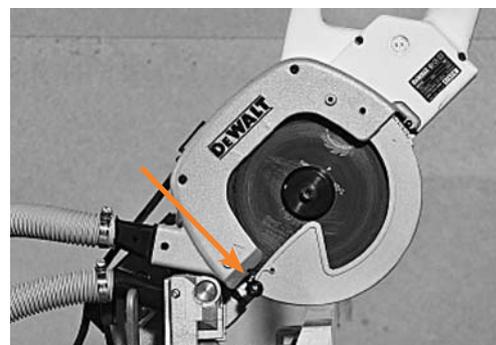
7 Toujours respecter la distance de sécurité (c'est-à-dire une distance de la taille du poing).

Règles de sécurité (question 13)

Travailler en toute sécurité nécessite l'élaboration et l'application de règles de sécurité claires. Ces règles doivent être spécifiques à la machine et à son utilisation. La notice d'instructions et le feuillet d'information de la Suva «Des règles pour davantage de sécurité» (réf. 66110.f) peuvent se révéler utiles pour définir des règles de sécurité et de comportement appropriées.

Exemples

- Nous installons la machine sur un support stable permettant de garantir la vue sur le plan de coupe.
- Nous veillons à ce que la pièce soit toujours en appui et maintenue contre le guide. Si la pièce est maintenue à la main, nous respectons une distance de sécurité minimale de la taille d'un poing par rapport à la lame (fig. 7).
- Nous ne scions pas des pièces trop petites ne pouvant pas être maintenues.
- Nous utilisons systématiquement un support stable pour les pièces longues (fig. 4).
- Nous n'introduisons pas la main dans le plan de coupe de la lame en rotation (fig. 6).
- Porter les équipements de protection individuelle prescrits (ex.: protecteurs d'ouïe, lunettes de protection).
- Etc.



8 Dispositif de protection complet.

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

